



SFS/DM/SWIOFC/19/10 F

COMMISSION DES PECHEES DU SUD-OUEST DE L'OCEAN INDIEN

10ème Session

Maldives, 1^{er} au 3 octobre 2019

NOUVEAU PROJET "ECOFISH"

Introduction

Le présent document¹ vise à informer les délégués à la 10ème session de la CPSOOI/SWIOFC sur la «*Contribution des pêcheries durables à l'économie bleue de l'Afrique orientale, de l'Afrique australe et de la région de l'océan Indien (ES-SA-IO)*», également connu sous le nom du *Programme Ecofish* et financé par l'*Initiative transrégionale* du 11ème Fonds européen de développement dans le cadre de l'accord UE-ACP (Cotonou) 2014-2020. L'accord financier du programme a été signé le *13 septembre 2018* entre l'Union Européenne et la Commission de l'océan Indien, au nom des organisations régionales dûment mandatées de l'EA-SA-IO. Le Programme est géré par la Délégation Européenne à Maurice et mis en œuvre par le Secrétariat de la Commission de l'océan Indien. Il dispose d'un budget de 28 millions d'euros et prévoit d'une durée d'exécution de 72 mois, qui a été réduite involontairement à 62 mois, en raison de retards de procédure. Il s'agit d'une continuation des réalisations / travaux en cours, d'apprentissage par l'expérience et de meilleures pratiques de gestion durable et de développement de la pêche continentale et marineⁱ accumulés dans le cadre du 10^{ème} FED et d'autres programmes en cours tels que les projets SWIOFish de la Banque Mondiale. La présentation donne un aperçu de la portée et des modalités opérationnelles du programme Ecofish, en mettant l'accent sur le cluster marin, qui est lié au bleuissement des pêcheries marines des États éligibles de l'ouest de l'océan Indien. Le programme a été lancé officiellement par la DUE de Maurice le 23 juillet 2019, avec l'arrivée de l'équipe d'assistants techniques (TAT) et en est à sa phase de lancement jusqu'à la fin octobre.

Cadre-Logistique de haut niveau

L'objectif général du programme Ecofish est de «*favoriser une croissance économique équitable en promouvant une pêche durableⁱⁱ dans la région EA-SA-10*».

L'objectif spécifique est «*d'appuyer la gestion et le développement durables de la pêche afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en adressant les questions de la résilience au changement climatiqueⁱⁱⁱ et du renforcement de la biodiversité marine*».

Le programme est composé de 3 champs de résultat interconnectés qui sont les suivants:

¹ Préparé par Dr Soobaschand Sweenarain, Chef d'équipe

Résultat 1

Politiques régionales et cadres institutionnels améliorés pour assurer une gestion plus durable de la pêche et contribuer à la biodiversité marine et à la résilience climatique

Résultat 2

Renforcement des capacités [de suivi, de contrôle et de surveillance] afin de prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN dans la région EA-SA-IO

Résultat 3

Des initiatives concrètes en matière de gestion des pêches et de gouvernance dans les pêches continentales et marines à petite échelle, bénéficient de possibilités de duplication au niveau régional.

Ces résultats escomptés sont guidés par une série d'actions stratégiques et de directives concernant les pêches continentales et marines, qui sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Résultat 1: Amélioration des cadres politiques et institutionnels		Résultat 2: Renforcement des capacités SCS [Pêche maritime]		Résultat 3 Appel à propositions Gestion et gouvernance – PSS/SSF	
1.1	Renforcer la coopération régionale dans la gestion durable des ressources de pêche partagées	2.1	Soutenir les ORGP et les agences nationales engagées dans la lutte contre la pêche INN	3.1	Gestion communautaire. Droits des utilisateurs, des femmes et des groupes vulnérables...
1.2	Mettre à jour / élaborer des plans de gestion des pêcheries pour des espèces de poissons ou des pêcheries d'intérêt régional	2.2	Soutenir les initiatives visant à améliorer le SCS dans les PSS/SSF marines ciblant des ressources partagées	3.2	Modes de subsistance alternatifs / meilleures pratiques, AMP
1.3	Promouvoir des cadres cohérents d'enregistrement et de licence dans les pêcheries artisanales	2.3	Faciliter l'interopérabilité des systèmes et l'échange de données au niveau régional	3.3	Developpement des chaînes de valeur du poisson [Pertes après prises]
1.4	Renforcer les capacités techniques et administratives de ORDM et ORGP pour améliorer la prestation de services au niveau régional	2.4	Soutenir le renforcement des capacités pour des procédures cohérentes au niveau régional en matière d' application des lois, de conformité et de poursuites	3.4	Systèmes de gouvernance participatives & déconcentrées / [Approches intégratives et itératives]
1.5	Faciliter la collaboration avec d'autres institutions régionales en charge de la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes	2.5	Fournir assistance technique et renforcement des capacités pour les systèmes de certification et de traçabilité	3.5	Valeur ajoutée régionale Ressources de pêche partagées / Ressources d'intérêt national
1.6	Améliorer la collecte de données et la base de données pour les politiques régionales fondées sur des preuves.	2.6	Encourager les synergies avec d'autres initiatives régionales , y compris la sûreté maritime	3.6	Soutenir la recherche SSF/PSS et collecte de données collaborative
1.7	Évaluer et surveiller les impacts du changement climatique sur les espèces et les stocks de poissons	2.7	Établir un cadre régional d'évaluation des risques avec le soutien de l'EFCA	3.7	Processus d'assurance d'hygiène et de qualité du poisson / de certification de marché

1.8	Soutenir les mesures de gestion de la pêche visant à la conservation de la biodiversité marine régionale	2.8	Soutenir le programme d'observateurs régional et national	3.8	Réduire les inégalités socio-économiques dans PSS, le financement la sécurité sociale
-----	---	-----	--	-----	--

En résumé, le modus operandi du programme est d'encourager la gestion durable et le développement responsable des *ressources et des écosystèmes continentaux et marins*, afin de contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance et du bien-être des communautés de pêcheurs et de la société en général, tout en faisant face aux défis de la dégradation de l'environnement et du changement climatique dans la région EA-SA-IO.

Principaux acteurs et bénéficiaires

Le programme Ecofish est une initiative interrégionale, ce qui implique qu'il opère aux niveaux régional et sous-régional, afin de renforcer la valeur ajoutée de la coopération régionale dans le secteur de la pêche. Bien que les bénéficiaires ultimes des programmes soient les communautés de pêcheurs et les habitants des États membres de la région EA-SA-IO, les *points d'entrée* du programme suivent les *Organisations régionales dûment mandatées*, les *Organisations régionales de gestion de la pêche*, les *Organisations régionales de pêche* et d'autres *Organismes régionaux de pêche apparentés*.

- a) Cinq Organisations régionales dûment mandatées, à savoir : COMESA², EAC³, IGAD⁴, IOC⁵ et SADC⁶.
- b) Deux Organisations régionales de gestion de pêche continentale : LVFO et LTA
- c) Une Organisation régionale de gestion de la pêche maritime : la CTOI
- d) Deux Organismes de pêche régionaux : la CPSOOI/SWIOFC et l'APSOI/SOIFA
- e) Autres organismes régionaux liés à la pêche : UA-BIRA, AUDA-NEPAD, ONU-FAO, PNUE⁷

La collaboration s'étend à d'autres réseaux régionaux d'acteurs non étatiques, notamment des ONG sociales et environnementales, des groupes de réflexion sur les politiques, des centres Science-Technologie-Innovation, une association professionnelle de la pêche, y compris des BMU, des universités et des établissements de formation, ainsi que des réseaux de communication et de médias.

Budget

Le budget total du programme Ecofish est de *28 millions d'euros*. Le programme est mis en œuvre au moyen de procédures de *gestion directes et indirectes* obligatoires. Le tableau ci-dessous présente une ventilation du financement par domaines de résultats et principaux clusters.

Réf.	Champ de résultat / Activité	Montant (EUR)	TOTAL (EUR)
1.0	Gestion directe par EUD / Maurice		
1.1	Approvisionnement - Contrat de service (Assistance Technique)	3 000 000	

² États membres du COMESA (21) : Burundi, Comores, DR Congo, Djibouti, Egypte, Royaume d'Eswatini, Erytrée, Ethiopie, Kenya, Lybie, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Uganda, Zambie et Zimbabwe;

³ États membres de l'EAC (6) : Burundi, Kenya, Rwanda, Sud Soudan, Tanzanie et Uganda;

⁴ États membres de l'IGAD (8) : Djibouti, Ethiopie, Erytrée, Kenya, Somalie, Sud Sudan, Soudan et Uganda;

⁵ États membres de la COI : Comores, France (Réunion), Madagascar, Maurice et Seychelles.

⁶ États membres de la SADC (15) : Angola, Botswana, Comores, DR Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Royaume d'Eswatini, Tanzanie, Zambie and Zimbabwe.

⁷ Le chef d'équipe d'Ecofish a visité la Convention PNUE / Nairobi en octobre 2007 pour discuter d'une éventuelle collaboration pour la mise en œuvre d'actions spécifiques d'intérêt commun.

1.2	Résultat 2 - Renforcement des capacités de lutte contre la pêche INN (subventions directes) des pays participants éligibles au DSRP	2 000 000	
1.3	Résultat 3 - Appel à propositions : soutenir des initiatives concrètes en matière de gestion des pêches et de gouvernance...	8 000 000	
1.4	Communication et visibilité	500 000	
1.5	Évaluation et audit	550 000	
1.6	Contingences	450 000	14 500 000
2.0	Gestion semi-indirecte		
2.1	Résultats 1 & 2 - LTA / UED - Burundi	200 000 000	
2.2	Résultats 1 & 2 - LVFO / UED - Kampala	200 000 000	400 000 000
3.0	Gestion indirecte		
3.1	Résultats 1 & 2 - CIO	9 500 000	9 500 000
	TOTAL FINAL		

Initiation du programme

Comme mentionné ci-dessus, le programme en est à sa phase d'initiation / de démarrage, qui s'achèvera d'ici la fin du mois d'octobre 2019 et prévoit d'organiser son premier Comité de Pilotage du Programme à la mi-novembre à Nairobi pour le lancement officiel. Au cours de cette phase initiale, la priorité a été donnée à deux processus principaux, à savoir la formulation de l'Estimation du Programme de la COI et les procédures de gestion du programme, conformément aux lignes directrices de l'UE, y compris le premier plan de travail annuel, ainsi que la mise en place d'une unité de gestion du programme (UGP) pour gérer les opérations du programme. Cette EP forme le principal cluster du programme Ecofish, dans la mesure où il entreprend l'exécution des actions stratégiques des résultats 1 et 2 en matière de pêche maritime, c'est-à-dire la plupart des États membres de la CPSOOI/SWIOFC⁸.

Avec l'UE à Maurice, le Secrétariat de la COI⁹ joue un rôle pluridimensionnel dans la mise en œuvre du programme Ecofish. Il s'agit de l'ordonnateur régional (RAO) au nom des quatre autres membres du ORDM de la région EA-SA-IO. Il est donc responsable de la coordination des différents clusters du programme. En tant que membre d'un ORDM, il est également chargé de diriger le processus de gestion et de développement durables du secteur de la pêche dans sa circonscription qui comprend quatre petits États insulaires en cours de développement (PEID) où l'économie nationale est une économie bleue. Le plan d'action régional pour combattre, décourager et éliminer la pêche illicite non déclarée et non réglementée (PAR-INN) dans le bassin du sud-ouest de l'OI, également connu sous le nom de Programme régional de surveillance des pêches (PRSP), est hébergé par le Secrétariat de la COI. Lancé en 2007, le PRSP-COI, depuis 2014 est devenu un mécanisme de premier plan en matière de SCS panafricain dans la région du sud-ouest de l'OI, avec la participation de trois pays d'Afrique de l'Est, à savoir le Mozambique, le Kenya et la Tanzanie. La CIO est également un champion de la promotion de la politique et de l'économie pour les petits États insulaires en développement de l'océan Indien au sein du forum international. Pour les économies développées, le poisson n'est peut-être qu'une marchandise, mais il constitue le moyen de subsistance des communautés côtières des pays en développement et vulnérables du monde, y compris dans la région de l'OIO. Le programme Ecofish entend développer une collaboration continue avec la CPSOOI/SWIOFC pour la mise en œuvre de ses actions stratégiques dans les pêcheries marines de la région.

⁸. À noter que la France (Réunion), membre de la COI en tant qu'Etat membre de l'UE, n'est pas éligible au FED mais participera pleinement au programme Ecofish avec le soutien financier du Fonds régional de l'UE. La même approche peut être appliquée à d'autres pays non éligibles qui souhaitent peut-être faire partie du programme Ecofish.

⁹ La COI n'est pas une communauté économique régionale comme le COMESA, l'EAC, l'IGAD et la SADC dans le jargon de l'UA, mais depuis 1987 et avec le soutien de l'Union européenne, a démontré son leadership dans la gestion et la conservation durables des écosystèmes marins et côtiers du sud-ouest de l'OI.

Résultat 3 - Appel à propositions

La PCP est gérée directement par la DUE à Maurice avec le soutien de la TAT. Le budget total de 8 millions € est divisé en 3 groupes régionaux, Afrique de l'Est : 3 millions € ; Afrique australe : 3 millions € et Océan Indien : 2 millions €. Le processus a commencé en juillet et devrait s'achever d'ici fin décembre. On pense que ces projets sélectionnés seront opérationnels d'ici le premier trimestre de 2020.

Équipe d'assistance technique

À la suite d'un appel d'offre international lancé par la DUE à Maurice, le consortium INCATEMA a attribué le contrat d'assistance technique. Les dispositions du contrat de service comprennent les éléments suivants:

i) Une équipe d'assistance technique composée de 3 experts principaux, à savoir un économiste des pêches et un chef d'équipe (1 140 jours de travail / à plein temps); un expert MCS (900 jours ouvrables) et un expert en communication et visibilité (660 jours ouvrables)

ii) 700 jours de travail d'experts secondaires à déployer dans les domaines thématiques et géographiques du programme

iii) Des services de soutien, en particulier dans les domaines du suivi, de l'évaluation et de la formation; soutien aux experts principaux et secondaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Gouvernance et Gestion du Programme

Conformément à l'accord financier qui a été signé, le programme Ecofish est géré conjointement par la DUE à Maurice et le Secrétariat de la COI et supervisé par le *Comité de pilotage du programme*¹⁰ (CPP). Pour assurer une gestion efficace des différents clusters, il est proposé de créer un groupe de travail technique (GTT) ou des comités techniques (TC) dédié, sous la direction du ORDM.

L'Unité de gestion du programme (UGP) hébergée par le Secrétariat de la COI profitera de son écosystème de gestion de programme transrégional existant. Il présente une approche de gestion de programme mixte qui comprend les services fonctionnels du Secrétariat de la COI et la gestion projetée ou technique de l'équipe d'assistance technique. Il a bénéficié des *Atouts du processus organisationnel* (APO), des leçons apprises et des meilleures pratiques du programme SmartFish. L'UGP disposera de 8 personnels administratifs et techniques pour les opérations et la gestion quotidiennes. L'équipe d'assistance technique sera basée à l'UGP et le chef d'équipe sera responsable de la coordination technique du programme.

Une solide gestion de l'intégration des programmes est indispensable pour maximiser la valeur régionale ainsi que l'efficacité et la durabilité des actions stratégiques proposées dans le vaste et diversifié secteur de la pêche continentale et marine du paysage EA-SA-IO. L'UGP est adaptée aux outils et techniques de gestion de projet appropriés, tels que la Théorie du changement et le cadre logique; la Surveillance, Contrôle et Apprentissage internes. Il différencie les actions projetées des activités de routine ou en cours, pour assurer l'utilisation appropriée des ressources de l'UGP.

Hypothèses

Du point de vue technique, le programme Ecofish est constitué de 2 composantes principales - Résultats 1 et 2, et de deux (2) éléments transversaux - Résultat 3: Appel à propositions et Communication & Visibilité, en supposant que ce domaine de connaissances n'est pas utilisé uniquement pour la visibilité et l'image de marque, mais aussi pour la promotion d'innovations sociales en faveur d'une pêche durable à

¹⁰ Les termes de référence et la liste des participants du Comité de pilotage du Programme sont définis dans la charte du Programme.

travers l'information, la sensibilisation et le développement culturel. De plus, il est estimé que le résultat 1 inclut un soutien aux systèmes plurifonctionnels de gouvernance de la pêche, car le programme ne repose pas uniquement sur le résultat 3 - PCP. La gestion des pêches est comprise 3 composantes interdépendantes: i) le cadre politique et réglementaire; ii) les structures de gouvernance iii) le Suivi, Contrôle et Surveillance - et le système ne peut fonctionner de manière efficace sans ces 3 éléments.

Il est bon de savoir que plus de 90% des ressources halieutiques marines et 40% des ressources minérales du monde se trouvent dans les zones économiques exclusives des États côtiers et insulaires. Dans la région EA-SA-IO, 100% des ressources halieutiques continentales et 90% des ressources marines sont exploitées par la pêche artisanale. La pêche industrielle dans la région du sud-ouest de l'OIO comprend principalement des espèces de poisson de grande valeur telles que le thon, la crevette et le homard. Ces pêcheries très prisées sont relativement bien gérées, mais garantissent une valeur partagée ou un partage équitable de la valeur ajoutée ou de la richesse de l'économie. C'est une industrie qui représente plusieurs milliards de dollars et qui n'a pas encore retenu l'attention des décideurs nationaux et régionaux. L'essentiel du défi consiste à rétablir le lien entre la pêche artisanale et l'économie politique nationale en supprimant le régime du libre accès - la tragédie des biens communs, les pratiques informelles et potentiellement inéthiques, les défaillances de la gouvernance, les asymétries d'information, ainsi que l'absence d'infrastructures socio-économiques et du marché. L'industrie peut soutenir financièrement son développement durable, même si cela représente une fraction des recettes publiques totales.

La composante manquante du programme Ecofish est *la chaîne de valeur du poisson et le développement du marché* de la pêche artisanale, qui est essentiel à la réduction des pertes après les prises, pour augmenter ainsi la productivité et la valeur économique des rares ressources ayant des effets importants sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Bien que ces questions constituent l'un des objectifs de la PCP, elles risquent de ne pas avoir un impact réel. On espère que le COMESA et la SADC donneront la priorité à ces problèmes de pêche dans leurs PER respectives.

Le programme Ecofish est une opportunité unique pour les agences DMRO et les ORGP / RFB de renforcer leurs capacités structurelles et fonctionnelles pour améliorer la gestion et le développement durables du secteur de la pêche de leurs zones de responsabilité respectives et au niveau régional. Cependant, sans l'engagement politique efficace des États membres, les actions susmentionnées ne donneront pas les résultats escomptés.

Voie à suivre

Le programme Ecofish est entièrement conçu pour s'attaquer aux problèmes épineux qui nuisent à la durabilité des pêches dans la région de l'OIO. Il ne s'agit pas de faire des choses différentes, mais de faire les choses différemment. Le Programme réunira toutes les forces nécessaires pour donner aux organisations économiques régionales et de la pêche, ainsi qu'aux autres acteurs concernés, y compris les communautés locales, les moyens de résister aux aspirations socio-économiques de l'Agenda 2030 des Nations Unies. La consultation multipartite a commencé à préparer son premier plan de travail annuel.

NOTES EXPLICATIVES

ⁱ Cartographie des pêcheries régionales

Dans la région EA-SA-IO, près de 100% des ressources halieutiques continentales et 90% des ressources marines sont exploitées par la pêche artisanale. Les deux plus grandes pêcheries continentales de la région sont le lac Victoria et le lac Tanganyika. Les pêcheries artisanales sur le continent africain sont en accès libre et mal gérées. Le taux de pertes avant et après capture est estimé entre 40 et 70% du total des captures et la consommation de poisson par habitant est parmi les plus faibles du monde. La production des pêcheries industrielles du sud-ouest de l'océan Indien comprend du thon et d'autres espèces de grande valeur telles que la crevette et le homard. À l'échelle mondiale, environ 90% des stocks de poissons marins et 40% des ressources minérales se trouvent dans les zones économiques exclusives des États côtiers et insulaires. Le secteur de la pêche est très diversifié, complexe et dynamique. En raison des incertitudes liées aux environnements bioécologiques et commerciaux, la gestion des pêches nécessite une approche adaptative et participative. Le développement du potentiel et des défis peut être traité plus efficacement dans le contexte socio-

écologique local plutôt que par des systèmes de gouvernance coercitifs verticaux ou centralisés. Le secteur est vaste et comprend la production de poissons sauvages et d'élevage, y compris l'algoculture continentale et marine. Il comprend également la pêche récréative / de loisir et la pêche d'ornement. Avec les innovations technologiques rapides dans le domaine de la biotechnologie, l'aquaculture et les systèmes aquaponiques auront un impact différent sur les communautés locales, le marché et l'environnement aquatique. Par exemple, la culture tissulaire peut affecter l'approvisionnement en poisson provenant des stocks sauvages et les poissons et légumes aquaponiques peuvent contribuer à réduire l'insécurité alimentaire dans les régions soumises à un stress hydrique. Bien que l'activité principale du programme Ecofish soit la pêche en milieu sauvage, il est crucial de penser en termes de chaîne de pêche afin de comprendre les interactions entre les différents segments aux niveaux bioécologique, socioéconomique ou commercial.

Les stocks de poisson sauvage sont des biens publics qui doivent être gérés pour le bien de tous. Ils peuvent être séparés en deux grands groupes, à savoir les espèces démersales ou sédentaires et les ressources pélagiques ou migratrices. Du point de vue de la gestion, les pêcheries sont classées en activités à petite échelle et à grande échelle ou industrielles, tandis que les unités de pêche semi-industrielles ou étendues sont considérées comme étant une continuité au sein d'un environnement à petite échelle. La limite entre la pêche artisanale et industrielle repose souvent sur des décisions politiques ou de gestion. Bien que la définition des flottes de pêche industrielle soit claire, elle est plus difficile pour les opérations à petite échelle. Cette dernière catégorie comprend plusieurs types d'opérations de pêche qui sont étroitement liées à divers facteurs socioculturels, technico-économiques, biologiques et commerciaux au niveau local. Généralement, elles sont séparées en activités de subsistance et commerciales; motorisé et non motorisé; artisanal traditionnel et moderne; unités de pêche artisanale, semi-industrielle ou étendue, etc. Le tableau ci-dessous fournit un graphique concis des pêcheries de capture EA-SA-IO. Il n'existe pas de cadre régional pour la définition des différents types de pêche faisant partie de la pêche artisanale, ce qui constitue un obstacle majeur à une répartition équitable de la richesse et des revenus dans le sous-secteur. Bien que l'objectif du programme Ecofish soit d'améliorer la gestion durable des activités de pêche de capture continentale et marine, il est proposé d'adopter un cadre global qui intègre la chaîne de la pêche aux liens potentiels et à l'interaction avec les autres composantes, puisqu'ils partagent le même facteurs productifs et commerciaux.

ii) Pêcheries durables

Le terme «durable» s'inspire des principes de développement durable ou de durabilité mondiale, définis dans le rapport Brundtland de 1987, c'est-à-dire le développement qui répond aux besoins des générations présentes et futures. Son objectif est de rétablir l'équilibre entre trois facteurs interdépendants, à savoir l'efficacité économique – l'intégrité environnementale – l'équité sociale, de sorte que la société et l'économie puissent fonctionner dans le respect des capacités de la planète. Le concept est également appelé approche à triple gain (People-Profit-Planet) ou à valeur partagée. Ces principes fondamentaux s'inscrivent dans les aspirations socio-économiques définies dans le cadre de l'Agenda mondial des Nations Unies 2030 – Monde sans faim - Personne n'est laissé pour compte. Le concept de développement durable est opérationnalisé par l'économie verte (ODD 15 - Vie terrestre) pour l'économie terrestre et l'économie bleue (ODD 14 - La vie sous l'eau) pour les ressources biologiques et les milieux marins. En d'autres termes, l'économie bleue consiste à verdir les industries océaniques, y compris les pêches de capture et d'élevage dans leurs habitats naturels. Ainsi, les ODD 14 et 15 couvrent l'ensemble des très grands écosystèmes terrestres et océaniques de notre planète. Sur le continent africain, les décideurs régionaux sont enclins à intégrer le paradigme de l'économie bleue à la gestion durable et intégrée des Grands Lacs tels que les lacs Victoria et Tanganyika, grâce à une interprétation diversifiée de l'ODD 14 - La vie sous l'eau. En ce qui concerne les pêches de capture, les principes fondamentaux de la durabilité mondiale sont inscrits dans les codes de conduite de la FAO 'Pour une pêche responsable' de 1995 et ses Plans d'action internationaux. Ce cadre a été renforcé dans le secteur extrêmement important mais souvent négligé de la pêche artisanale par les Directives volontaires 2015 de la FAO 'Pour la sécurité durable de la petite pêche dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté' (Directives SSF) et de 'l'Initiative de croissance bleue 2018 comme stratégie visant à bleuir la pêche artisanale: People - Planet - Profit', adaptation intelligente au climat et résilience. Ces accords et directives internationaux sont intégrés dans le cadre politique de l'UA et les stratégies de réforme de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture 2014, afin d'améliorer la gestion et la gouvernance durables des pêcheries sauvages et d'élevage sur le continent africain. En 2017, un répertoire dédié aux pêches artisanales durables dans les eaux intérieures et marines a été élaboré pour aider les États africains. Ces concepts ou cadres doivent être considérés comme une solution unique ou prête à l'emploi pour faire face aux opportunités et aux défis d'une pêche durable, tout en s'adaptant aux contextes socio-écologiques locaux. Stratégies régionales - Actions locales ou sur le terrain.

iii) Risques climatiques

L'Accord de Paris sur le changement climatique (COP 21) constitue un engagement politique visant à limiter le réchauffement climatique à + 2°C et un nouveau rapport du GIEC révèle que la hausse de +1,5°C au-dessus de la température préindustrielle d'ici 2050 aurait des effets mortels sur les atolls et les États côtiers de faible altitude. Dans la zone ouest de l'océan Indien entre 1998 et 2010, la productivité primaire nette a diminué de 10% et d'après les prévisions va encore diminuer. Les températures moyennes à la surface de la mer et l'élévation du niveau de la mer dans le sud-ouest de l'OI se situent dans l'éventail des tendances mondiales. Cependant, ces moyennes globales diffèrent considérablement entre les écosystèmes marins côtiers locaux, avec des conséquences diverses sur la productivité de la pêche artisanale. Les impacts du changement climatique sont souvent interprétés par les pêcheurs comme étant des variations climatiques saisonnières et interannuelles. Au fil du temps, ils ont élaboré des stratégies d'adaptation pour faire face à ces changements, mais ces stratégies ne sont pas suffisantes pour déployer des mesures d'adaptation proactives et une résilience au climat dans les pêcheries à long terme. Les communautés de pêcheurs doivent être sensibilisées à ces menaces imminentes. L'absence de données scientifiques et d'observations fiables sur les risques climatiques potentiels pour la pêche a paralysé le processus d'intégration des mesures d'adaptation au climat dans les cadres politique et institutionnel.

iv Ressources de pêche partagées

La situation des pêcheries SWIO diffère de celle des pêcheries continentales africaines. Les principaux stocks de poisson partagés sont les thons très migrateurs et les espèces apparentées, exploités par des flottes à petite échelle et industrielles. La CTOI est la seule organisation régionale de gestion des pêches à l'échelle de l'océan, chargée de la conservation et de la gestion des ressources de thon en coopération avec les pays pratiquant la pêche côtière et en eaux lointaines. Cependant, il est essentiel de saisir la différence et l'implication de la conservation des ressources halieutiques (dimension bioécologique) et de la gestion des pêcheries (dimension socio-économique) dans l'océan Indien, mais également dans le bassin du sud-ouest de l'OI. Du point de vue des États côtiers, il existe encore d'importantes failles institutionnelles permettant de libérer le potentiel de développement de l'industrie thonière de la région, évaluée à plusieurs milliards de dollars, sur la base d'une valeur partagée à travers les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le développement de la pêche thonière à petite échelle est encore embryonnaire dans la région, alors qu'elle présente d'importantes opportunités socio-économiques pour les États côtiers en termes d'emplois et de nourriture pour poissons, tout en réduisant la surpêche dans les eaux côtières et en renforçant la résilience face aux impacts potentiels du changement climatique. Le programme Ecofish est une occasion unique de promouvoir un cadre régional pour le développement durable et responsable des pêcheries thonières à petite échelle dans la région du sud-ouest de l'IO, conformément aux directives de la CTOI et d'autres entités internationales.